

# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail



Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI)

.....

Ministère des Finances et du Budget (MFB)

## PROJET CAPITAL HUMAIN ET AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES (MAÏNGO)

No de Projet (P171158)

### **Évaluation des Risques de Sécurité (ERS)**

Version Révisée

Août 2023

## Avant-Propos

La présente actualisation de l’Evaluation des Risques de Sécurité (ERS) de 2021 du Projet Capital Humain et Autonomisation des Femmes et des Filles (Maïngo) intervient dans le cadre de la restructuration du projet Maïngo.

En effet, la restructuration de Maïngo comprend les changements clés suivants proposés au projet : (i) une nouvelle composante 5 pour financer les salaires et traitements de 6.500 à 7.000 fonctionnaires dans les ministères susmentionnés, et l’ajustement correspondant du coût de la composante ; (ii) la mise à jour du cadre de résultats pour inclure des indicateurs liés à l’aide d’urgence ; (iii) l’introduction d’une nouvelle catégorie de déboursement et la réaffectation entre les catégories de déboursement, et des changements dans les dispositions de déboursement ; (iv) des changements dans les dispositions de mise en œuvre, y compris la gestion financière ; et (v) l’introduction de nouveaux engagements et conditions juridiques.

Ainsi, l’ERS actualisée servira de cadre pour l’actualisation du Plan de Gestion de Sécurité (PGS) pour la gestion des risques de sécurité du Projet.

## RESUME EXECUTIF

Le Projet Capital Humain et Autonomisation des Femmes et des Filles (Maïngo) sous les auspices du Ministère de l’Économie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI) et du Ministère des Finances et du Budget (MFB) de la République Centrafricaine (RCA) a comme objectifs de favoriser l’autonomisation des adolescentes et des femmes centrafricaines en améliorant leur accès et celui de leurs enfants à un ensemble intégré de services de santé essentiels, d’éducation et de production inclusive dans des zones ciblées par le Projet. Il s’agira aussi d’appuyer le Gouvernement dans le paiement des salaires des fonctionnaires et agents de l’Etat du secteur social pendant une période de 18 mois.

En effet, malgré les efforts déployés, le Gouvernement se retrouve confronté à des défis desquels il ne pourra s’en sortir sans le concours de ses partenaires. Pour illustrer cette situation, les prévisions pour l’année 2023 à travers le projet de la loi des finances 2023, affichent un déficit de financement de plus de 78 milliards de FCFA. Aussi, selon la dernière analyse conjointe (avril 2023) du Front Monétaire International (FMI) et du groupe de la Banque Mondiale sur la viabilité de la dette, la RCA reste exposée à un risque élevé de surendettement.

Pour trouver une réponse à cette situation, le Gouvernement a demandé en avril 2023 à la Banque Mondiale de financer les salaires et traitements des fonctionnaires travaillant dans les ministères du secteur du capital humain pendant environ 18 mois à hauteur de 50 millions de dollars US, afin de soutenir les réformes en cours et d’atténuer les effets des chocs extérieurs sur les finances publiques de la RCA. Sept ministères sont concernés : éducation (deux ministères), santé, protection sociale (deux ministères), et agriculture et élevage (deux ministères) pour environ 10 500 fonctionnaires.

Fort de ce qui précède, la restructuration de Maïngo s'impose afin de prendre en compte de nouveaux aspects tel que le paiement des salaires des fonctionnaires des Ministères impliqués dans sa mise en œuvre.

Il s'agira alors des changements liés à l'introduction d'un soutien financier d'urgence pour protéger la fourniture de services sociaux essentiels par quatre ministères en République centrafricaine (RCA). Cela fait partie du soutien de la Banque mondiale au bénéficiaire qui est le Gouvernement Centrafricain.

Tout en reconnaissant les paramètres de sécurité fragiles du pays, le MEPCI et le Ministère des Finances et du Budget (MFB) dans le cadre de la restructuration du Projet se sont engagés de mettre en place des mesures afin de protéger les travailleurs et les sites du projet ainsi que les communautés affectées par le projet contre les menaces potentielles.

Compte tenu de la forte présence de groupes armés non étatiques sur l'ensemble du territoire centrafricain, les risques potentiels pour la sécurité des travailleurs et des bénéficiaires des projets sont significatifs. Le MEPCI a réalisé une Évaluation des Risques de Sécurité (ERS) pour l'ensemble des activités prévues par les Projets. Les résultats ont permis de développer un Plan de Gestion de Sécurité (PGS).

Le PGS définit les procédures et mesures que le Projet mettra en œuvre afin d'atténuer les risques de sécurité directement liés aux Projets, sur les travailleurs et les sites du projet ainsi que les communautés bénéficiaires des projets. A cet effet, la finalité du PGS est de permettre à l'UGP de naviguer avec succès dans l'environnement de sécurité diversifié et complexe de la RCA, en créant des procédures opérationnelles et des structures de projet basées sur les risques.

Le PGS est un des instruments environnementaux et sociaux préparés par l'UGP pour satisfaire les exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale,<sup>1</sup> ainsi que pour assurer la conformité avec les lois et réglementations de la RCA. Les autres instruments sont :

- Plan d'Engagement Environnemental et Social ;
- Plan de Mobilisation des Parties Prenantes ;
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre ;
- Plan d'action contre l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels ;
- Cadre de Planification des Peuples Autochtones.

Dans le cadre de la restructuration de MAINGO, L'UCP et l'UGP du Projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public (PGNSP) suivront la mise en œuvre et l'efficacité du PGS tout au long de l'exécution des deux projets, et au besoin le mettra à jour si de nouveaux risques de sécurité ou des menaces potentielles sont identifiés.

### **Objectif de développement de Maingo**

L'objectif de développement du Projet est d'améliorer l'accès aux services essentiels intégrés, l'éducation et l'acquisition des compétences qui autonomisent les femmes et les adolescentes dans les zones ciblées en République Centrafricaine.

---

<sup>1</sup> Depuis 1er octobre 2018, la Banque mondiale applique le Cadre environnemental et social à tous les nouveaux financements de projets d'investissement qu'elle appuie.

Le Projet suivra un ensemble de principes clés pour réussir. L'autonomisation des femmes et des filles nécessite une approche multisectorielle, qui est par nature complexe. En outre, le Projet a été conçu dans le contexte de COVID-19 et pendant les élections politiques en RCA, ce qui a fait de l'engagement communautaire un défi.

### **Zone d'intervention**

Le projet Maïngo entend intervenir sur tout le territoire national, tout en gardant à l'esprit la situation sécuritaire fluide et souvent différente d'une préfecture à l'autre. Ce document analyse les risques sécuritaires à la fois au niveau du pays en général et en particulier au niveau des diverses préfectures cibles. La mise en œuvre du projet Maïngo sera grandement facilitée dans les zones où la Banque mondiale ou d'autres partenaires travaillent déjà à la construction du système de santé, du système éducatif et où il y a un certain niveau d'accessibilité avec des routes ou des projets routiers.

Le niveau de risque sur le plan de sécurité dans les zones du projet Maïngo est présenté dans le tableau ci-dessous.

<b>Niveau de risque de sécurité</b>	<b>Description du niveau des risques de sécurité</b>	<b>Zones du projet Maïngo concernées</b>
<b>Vert</b>	Niveau de risque relativement acceptable dans la préfecture avec de faibles menaces armées contre le projet.	Sangha-Mbaéré
<b>Orange</b>	Niveau de risque partiellement difficile en préfecture avec des menaces importantes contre les projets.	Grand Bangui ; Kémo ; Lobaye ; Mambéré-Kadéï ; Mbomou ; Ombella-M'Poko
<b>Rouge</b>	Niveau de risque élevé dans la préfecture avec des menaces importantes à très importantes.	Bamingui-Bangoran ; Haute-Kotto ; Haut-Mbomou; Ouham; Ouham-Pendé ; Nana-Grébizi

Les risques identifiés concernent :

1. Attaques armées
2. Agressions criminelles armées
3. Enlèvement des travailleurs du projet
4. Manifestations et violences communautaires
5. Vol du matériel didactique et d'articles non-alimentaires
6. Harcèlement et usage excessif de la force par le personnel de sécurité publique et des groupes armés non étatiques, y compris EAS/HS ;
7. Accidents.

### **Les risques identifiés**

Employés et/ou membres des communautés environnantes blessés, enlevés ou morts ; stress des employés et/ou membres des communautés environnantes ; dommages matériels ; pertes des biens ; et perte d'argents.

## **Mesures d'atténuations proposées**

Les mesures proposées concernent à la fois les mesures de protections et d'acceptation. Il s'agit entre autres de:

- 1) Prévoir des coûts supplémentaires pour faire face aux dommages que causeraient les risques d'attaques armées ou autres incidents de sécurité. Etant donné qu'il n'y a pas de risque zéro, malgré les mesures de protection en place, il se pourra que les différents identifiés surviennent. Pour ce faire, dans chaque zone d'intervention, le projet doit prévoir des couts supplémentaires pour faire face aux dommages que causeraient les risques de sécurité ;
- 2) Formation du personnel sur la sécurité et sensibilisation des membres des communautés environnantes sur les risques de sécurité et leurs mesures d'atténuation ;
- 3) Former une équipe des négociateurs et prévoir les ressources nécessaires pour faire face au cas des enlèvements ;
- 4) Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication : une communication efficace avec les différentes parties prenantes permettrait de renforcer l'acceptation du projet et limiter les menaces et les risques de sécurité ;
- 5) Description claire des responsabilités du personnel de sécurité qui seront résumés aux services préventifs et défensifs. Ceci conformément à la NES 4 pour limiter les risques de sécurité que causeraient le personnel de sécurité sur le personnel du projet et même les communautés environnantes ;
- 6) Sensibiliser les communautés environnantes sur le MGP lié aux VBG/EAS et les prestataires de services disponibles. La connaissance du MGP par les communautés et même les travailleurs du projet permettrait de dénoncer les cas des harcèlements et abus sexuel d'une part mais aussi la saisine des points focaux VBG faciliterait aux survivants de bénéficier des services offerts par les acteurs et ceci dans le respect des principes en la matière d'autre part.
- 7) Procéder à la signalisation des chantiers, pour éviter tout incident ou accident ;
- 8) Former les conducteurs des engins et des véhicules sur la sécurité routière ;
- 9) Exiger des mesures de limitations des vitesses ;
- 10) Equiper les voitures ainsi que la CCP des radios et trousse de 1er secours ;
- 11) Sensibiliser les communautés environnantes sur les risques d'accidents liés aux travaux ;
- 12) Rendre opérationnel le PMPP et le MGP ;
- 13) Privilégier la main d'œuvre locale ;
- 14) Formation sur la limitation du recours à la force pour éviter de provoquer des griefs parmi les communautés d'accueil ;
- 15) Signature obligatoire et le respect du code de conduite, y compris les dispositions SEA / SH ;
- 16) Retarder la réalisation des sous-projets dans les zones à très haut risque de sécurité (rouges et oranges) jusqu'à l'amélioration de la situation sécuritaire ;
- 17) Etc.

## **Capacité de gestion des risques liés à la sécurité du Projet**

Le projet se basera sur les conventions existantes avec les institutions gouvernementales et leurs partenaires en charge de la sécurité. Ces institutions sont entre autres les FACA, les Forces de Sécurité Intérieure (comme la Police et la Gendarmerie) et les Contingents de la MINUSCA dans les zones concernées. En plus de ces instances gouvernementales, les entreprises des travaux

contracteront également avec les entreprises de sécurités privées agréées pour la sécurité des matériels et du personnel sur les sites (base vie et les chantiers de travaux).

### **Planification de l'atténuation des risques sécuritaires**

Un responsable de sécurité est recruté pour assurer la mise en œuvre et le suivi du PGS pour Maingo. Sur le plan institutionnel, les Ministères collaboreront avec la MINUSCA pour les interventions le cas échéant et l'UNDSS pour la prévention et le partage des informations sur les risques sécuritaires sur la base des conventions existantes avec le gouvernement. Au plan pratique, le Responsable de sécurité travaillera à identifier les points focaux de sécurité dans chaque localité du projet et aura un cahier de charge bien défini.